



**Les relations entre le Ministre des Sports et de l'Education Physique, Narcisse Mouelle Kombi, et Samuel Eto'o, président de la Fédération camerounaise de Football (Fecafoot), sont au plus bas.**

En effet, le Ministre des Sports et de l'éducation physique, Narcisse Mouelle Kombi a désigné le sélectionneur belge Marc Brys pour prendre en charge l'équipe nationale, après le non renouvellement du contrat de Rigobert Song, suite à la mauvaise prestation de l'équipe du Cameroun à la dernière CAN en Côte-d'Ivoire.

Samuel Eto'o, le président de la Fecafoot, a réagi immédiatement, indiquant que cette nomination ne reposait sur aucune base légale.

**«La fédération nationale ne saurait reconnaître ces nominations effectuées en dehors de tout cadre légal et réglementaire. Dans l'absolu, la Fecafoot ne saurait être partie prenante de cet acte dénué de tout fondement légal et ne saurait transiger avec les règlements supra nationaux et, encore moins, avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans notre pays »**, va écrire Eto'o, en convoquant le décret présidentiel de 2014, portant sur l'organisation des sélections nationales du Cameroun.

Dans une correspondance officielle adressée à Samuel Eto'o ce 5 avril 2024, le Ministre des

Sport rappelle premièrement les mobiles de sa décision. Le membre du gouvernement précise qu'il a agi en application des instructions du président de la République et des textes réglementaires en vigueur.

Le Pr. Narcisse Mouelle Kombi poursuit en soutenant qu'au-delà de cette prescription présidentielle, certains textes encadrent et autorisent son action vis à vis des sélections nationales. Notamment « ***l'article 9 de la convention Minsep-Fecafoot du 05 février 2015 donnant la pleine et entière latitude à l'Etat de recruter et de mettre des encadreur à la disposition de ses sélections nationales de football*** ».

Le Ministre indique par ailleurs avoir rejeté les propositions de la fédération à cause du caractère exorbitant des prétentions salariales des entraîneurs proposés.

***«Il n'est pas sans intérêt de signaler que les trois (03) candidatures soumises par vos soins, présentaient chacune des prétentions salariales exorbitantes, variant d'environ / milliard (1.500.000 euros) à 1,6 milliard de FCFA (2.500.000 euros) de rémunération (hors primes diverses) par an, soit respectivement en moyenne de 82 000 000 FCFA à 132 000 000 FCFA par mois. Ce qui représente des montants excessifs jamais payés à un quelconque entraîneur dans l'histoire des Lions indomptables...De plus, l'exigence formulée par vous relative à la mise à disposition des moyens financiers et logistiques deux semaines avant la prise de fonction éventuelle des candidats présentés par la FECAFOOT, rendait difficilement soutenables et rédhibitoires pour ne pas dire dissuasives leurs prétentions salariales, au vude fortes contraintes budgétaires actuelles de l'Etat. Ceci, d'autant plus que tous les autres candidats avec des qualifications équivalentes, formulaient des demandes financières de loin plus modestes et logiquement plus raisonnables et soutenables.»*** peut-on lire dans la correspondance du Ministre des Sports adressée au Président de la FECAFOOT.

Alors que les Lions Indomptables doivent se préparer pour les prochaines compétitions internationales, cette situation risque de compromettre la cohésion et la performance de l'équipe nationale.

Affaire à suivre...